

**« Danger sur l'ambulance, danger sur le patient ! »**

**A l'appel de la Chambre Nationale des Services d'Ambulances, deux journées de sensibilisation des élus et des pouvoirs publics se tiendront le 18 juin à Paris et le 19 juin partout en France pour dénoncer l'incohérence politique du Gouvernement et exiger des engagements en faveur de la profession et des patients**

- **En 2013, une centaine d'entreprises de transport sanitaire a disparu du paysage, mais le Gouvernement refuse toujours de considérer avec l'importance qui se doit les propositions de la CNSA pour sortir les entreprises de l'impasse, dans l'intérêt des patients.**
- **Suite à deux nouvelles réunions infructueuses avec l'Assurance Maladie au mois de mars, des assemblées générales ont été organisées dans toute la France, et les ambulanciers ont voté une motion appelant à de nombreux rassemblements.**
- **Ils seront organisés sur l'ensemble du territoire jeudi 19 juin. Une action sera menée dès le 18 juin à Paris, près de l'Élysée, à 11h30 à l'occasion du Conseil des Ministres.**
- **Acteur essentiel de la chaîne d'accès aux soins, la profession ambulancière tire la sonnette d'alarme. La CNSA réclame depuis plus d'un an des mesures vitales, viables et pérennes pour la profession et dans l'intérêt des patients, et accuse le Gouvernement de mener une politique sanitaire incohérente.**

**Paris, le 18 juin 2014** – Organisées depuis le 15 mars dans toute la France à l'initiative de la CNSA, première organisation représentative de la profession, les assemblées générales d'ambulanciers ont toutes abouties sur le vote d'une motion appelant à une journée de sensibilisation nationale des élus et des pouvoirs publics le 19 juin. Les ambulanciers se rassembleront partout en France (Lille, Toulouse, Amiens, Limoges, Rouen, Angers, Poitiers, Avignon, Charleville-Mézières, Caen, Toulon, Dom-Tom...) afin d'interpeller le Gouvernement et d'alerter l'opinion publique sur la situation des entreprises de transport sanitaire, exsangues financièrement, ainsi que sur la politique sanitaire incohérente du Gouvernement. Dès aujourd'hui, une action est menée à Paris à 11h30 devant le Palais de l'Élysée à l'occasion du Conseil des Ministres.

### **100 entreprises disparues en 2013, mais le Gouvernement abandonne les ambulanciers**

Les entreprises de transport sanitaire, seuls acteurs professionnels de la chaîne d'accès aux soins, subissent de plein fouet une hausse des charges et des coûts (+75% du prix du gazole entre 2003-2013, ou encore +8,5% du coût des véhicules entre 2010 et 2012, hausse des minima sociaux). Ces augmentations ne peuvent pas être répercutées, leur tarification étant encadrée par l'Assurance Maladie.

Selon Bernard Bocard, Président de la CNSA, *« nous avons le sentiment que le Gouvernement attend un effondrement économique de nos entreprises pour enfin se décider à agir. Or, beaucoup sont déjà exsangues financièrement, et nous avons maintes fois interpellé le Gouvernement et l'Assurance Maladie autour de la nécessité de trouver une solution viable et pérenne pour la profession et pour les patients... En vain... Il est inconcevable de ne rien faire pour préserver des emplois de proximité non-délocalisables, au nombre de 50 000 aujourd'hui ! »*

De plus, cette réalité déjà douloureuse ne fera que s'amplifier sous l'effet de la politique sanitaire du Gouvernement, si elle reste en l'état.

### **Une politique sanitaire incohérente, car le Gouvernement oublie les ambulanciers**

A l'heure où le Gouvernement a défini de grandes orientations en matière de politique sanitaire visant à maîtriser les dépenses de santé (regroupement d'établissements hospitaliers, régulation médicale des urgences par le SAMU, chirurgie ambulatoire, hospitalisation et maintien à domicile), il refuse de prendre en compte la nécessité de disposer d'un réseau de transports sanitaires efficace pour répondre à ces objectifs.

« En l'état, le Gouvernement mène une politique sanitaire totalement incohérente. Alors que celle-ci encourage, in fine, les déplacements domicile – hôpital, nous rappelons qu'un aller-retour en ambulance coûte, en toutes circonstances, moins cher à l'Assurance Maladie qu'une hospitalisation. Les transports sanitaires sont pourtant le bras armé des réformes structurelles de santé. Le Gouvernement ferait-il semblant de l'ignorer ? Heureusement, nous sommes aujourd'hui mobilisés pour le lui rappeler ! », affirme Bernard Bocard.

Pour réaliser les économies escomptées, il est impératif que l'Etat mette en place des mesures qui garantiront la viabilité et la pérennité des services d'ambulances, et ce **dans l'intérêt du patient**. Le contraire serait une incohérence politique au point de réaliser des économies en trompe l'œil : le manque d'ambulance contraint à faire intervenir des moyens plus onéreux et souvent non professionnels.

**Convaincue que priorité doit être donnée au transport des patients dans les meilleures conditions sanitaires possibles, alors que l'accès à la qualité des soins est aujourd'hui menacée, la CNSA attend une renégociation globale qui prenne en compte les 2 mesures vitales pour garantir aux patients un transport sanitaire pérenne :**

- Une **séparation des enveloppes budgétaires** entre prise en charge de patients en ambulance et transports de patients assis : aujourd'hui, le regroupement dans une seule et même enveloppe des missions en ambulances et du transport de malades assis (VSL et taxis), n'a pas de sens, les prestations n'étant pas comparables. **Cet amalgame permet à l'Assurance Maladie de laisser supposer à tort une dérive globale des dépenses de transports sanitaires.**
- Une **adaptation de la tarification**, au vu notamment de la hausse des charges qui pèsent sur les entreprises. La CNSA demande en particulier l'instauration d'un assujettissement à une TVA de 2,1% sur l'Ambulance et le VSL, soit un **taux équivalent à celui des médicaments prescrits et remboursables**. Avec une tarification bloquée comme c'est le cas aujourd'hui, les entreprises ont dépassé le seuil critique de tolérance.

La CNSA soutient que ces revendications ne sont pas corporatistes mais sont issues de **constats partagés, notamment par la Cour des Comptes** et le rapport Thévenoud<sup>1</sup> remis en avril au Gouvernement. Pour rappel, les deux soulignaient la forte hausse de l'activité du taxi dans les dépenses de l'Assurance Maladie (+9,3% de dépenses supplémentaires par an sur 5 ans). « **L'ambulance est source d'économies, l'ambulance sauve des vies, nous appelons le Gouvernement à s'en rendre compte et à agir pour rétablir l'équilibre économique et social** », déclare Bernard Bocard.

#### **A propos de la CNSA**

La CNSA (Chambre Nationale des Services d'Ambulances) fondée en 1937, dont le siège est à Paris, forte de 1200 entreprises adhérentes au travers des syndicats départementaux affiliés à la chambre et répartie sur l'ensemble du territoire national (en métropole, Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane), est l'organisation professionnelle la plus représentative des services d'ambulances. Pour en savoir plus : [www.cnsa-ambulances.com](http://www.cnsa-ambulances.com)

---

<sup>1</sup> Rapport de la Cour des Comptes de septembre 2013. Rapport Thévenoud « Mission de concertation Taxis-VTC » d'avril 2014.